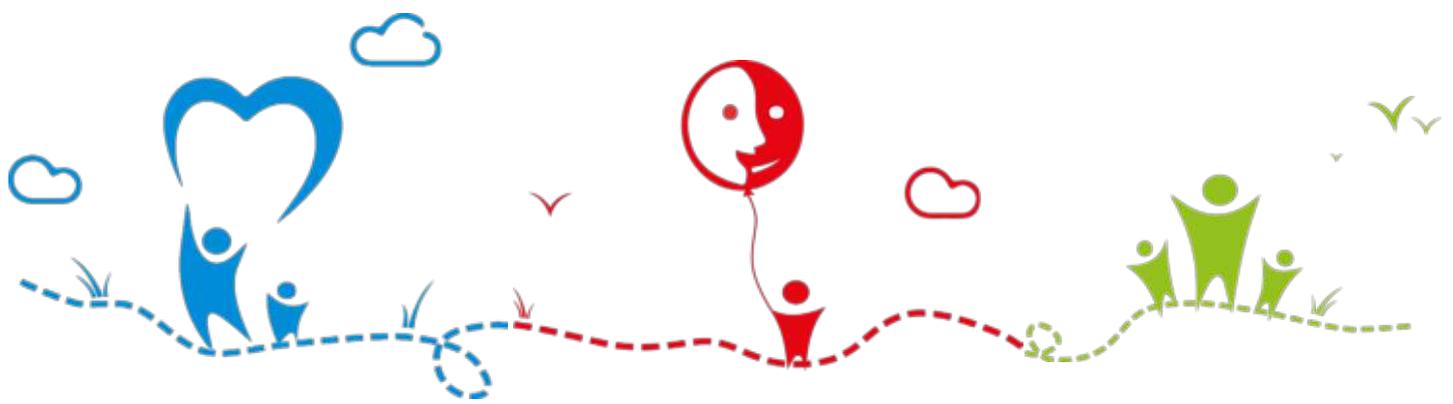




PROJET D'ASSOCIATION 2021 - 2025







SOMMAIRE



L'EDITO DU PRÉSIDENT

P. 5

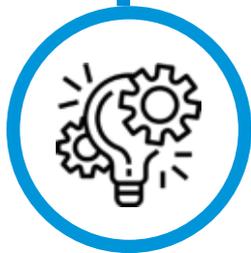


1. LA PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

P. 6

1. Notre Histoire
2. Nos valeurs, nos missions
3. Notre gouvernance
4. Notre comité éthique
5. Nos pôles d'activités
6. Carte d'intervention territoriale

P. 6
P. 9
P. 10
P. 10
P. 11
P. 12



2. LE PROJET D'ASSOCIATION

P. 13

1. Vers une nouvelle dynamique
2. Déclinaison des axes stratégiques
3. Les moyens d'action

P. 13
P. 14
P. 17



3. CONCLUSION

P. 19

L'EDITO DU PRÉSIDENT

“

Je suis très honoré et très heureux de présider à la destinée de l'ARSEA depuis maintenant presque 2 ans.

Le projet d'association 2021-2025 est le premier sous ma présidence. Il est le résultat de la réflexion et de la concertation avec les membres du Conseil d'Administration, les directions d'établissements, les salariés, les autorités de tarification et de contrôle, et les représentants des bénéficiaires.

La force de l'ARSEA est d'être **un acteur historique, multi-pôles** avec une présence géographique au cœur de nos territoires, **des collaborateurs investis et animés** par des valeurs fortes, un acteur professionnel avec une expertise reconnue par nos financeurs. L'ARSEA, aujourd'hui, c'est plus de **1 400 professionnels qui répondent au plus proche des attentes des 17 000 bénéficiaires accompagnés.**

Dans une société où la précarisation des individus continue de progresser, la raison d'être et la mission de notre association est d'**accompagner** et de **soutenir encore plus fort les personnes les plus démunies, les plus fragiles.**

Pour notre projet 2021-2025, nous avons la certitude que nous devons **élargir notre périmètre d'action** et **nous ouvrir à de nouveaux publics** : personnes en situation de handicap psychique, en situation de dépendance, personnes âgées afin de répondre pleinement à notre mission. D'autre part, la mise en place de l'accompagnement au travers des parcours de vie et de plateformes de services, de dispositifs apparaît comme une évidence dans le but d'**améliorer l'efficacité de nos actions.**

Comme acteur citoyen et engagé, nous devons assumer pleinement **notre responsabilité sociétale** en continuant à diminuer notre impact environnemental.

Enfin, pour transformer cette nouvelle stratégie, notre plan d'action doit permettre de mieux nous structurer, augmenter notre efficacité, renforcer la synergie entre nos établissements, ainsi que consolider et développer notre collaboration avec nos financeurs.

Continuer à nous déployer sur de nouveaux territoires pour fournir une prestation au plus près de nos bénéficiaires.

Nous désirons élargir notre champ de vision et d'action pour encore mieux remplir notre mission avec une volonté **d'excellence** et **d'exigence**, de **bienveillance** et de **bienveillance.**

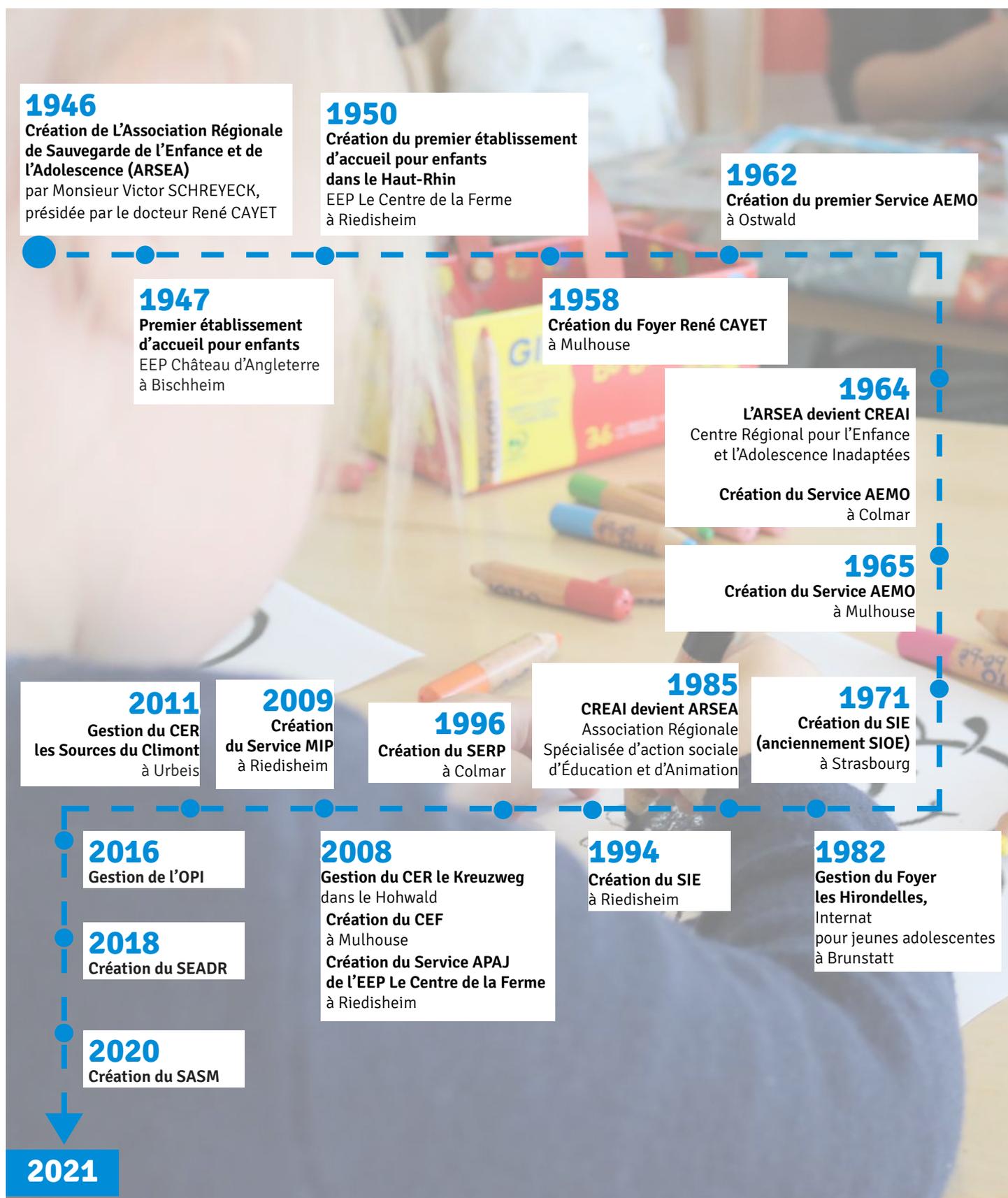
Vous pouvez compter sur nous !



Philippe RICHERT,
Président

1. Notre Histoire

L'histoire du Pôle Protection de l'Enfance



L'histoire du Pôle Handicap et Insertion

1961

Création du premier semi-internat pour déficients intellectuels à Strasbourg
IMP Le Roethig

Création de l'IMP Les Catherinettes à Colmar

1966

Création de l'IMPro Les Artisans, aujourd'hui IME Pays de Colmar à Colmar

Création du CAT, aujourd'hui ESAT à Strasbourg

1988

Création du SESSAD à Colmar

1962

Création de l'IMP Les Glycines à Haguenau

Création de l'IMP Jules Verne à Mulhouse

1963

Création de l'IMPro, aujourd'hui IME Eurométropole à Strasbourg

1982

Création du CAAHM à Strasbourg

1991

Création du SESSAD à Haguenau

1994

Création du SAVS à Strasbourg

1995

Création du SESSAD à Strasbourg

2011

Création du SAMSAH à Strasbourg

Ouverture de la MAS à Strasbourg

Création du CARAH à Munster

IMP Les Glycines
Ouverture de l'antenne de Wissembourg

1998
Création du deuxième SAVS à Strasbourg

2013

Gestion de l'ITEP Pierre Paul Blanck à Ebersmunster

2012

Création du SAMSAH à Wintzenheim

2008

Ouverture du SESSAD Jules Verne à Mulhouse

2003

Création du CARAH à Colmar

2016

Ouverture du SESSAD pour Adulte en situation d'autisme à Strasbourg

Gestion de l'ESAT Solidarité du Rhin à Eguisheim

Gestion du SAVS et du SAJ Solidarité du Rhin à Neuf-Brisach

2006
SESSAD Haguenau
Ouverture de l'antenne de Wissembourg
Création du SAVS à Wintzenheim

2004

Création du CAMSP à Colmar

2017

Création de l'EDIPA à Colmar

2018

Création du PCPE à Fénétrange et Achen (Moselle)

2020

Création de l'UEMA et DAR à Colmar

2021

L'histoire du Pôle Développement Social



L'ARSEA, acteur majeur du champ social et médico-social, s'est développée au fur et à mesure des sollicitations des Politiques Publiques.

Elle est le résultat du **courage**, de la **volonté** et de l'**enthousiasme** des femmes et des hommes, des administrateurs, et des salariés qui la composent.

Ensemble, ils ont réfléchi, construit et agi pour **maintenir le lien social**, défendre les plus démunis afin que chacun puisse **trouver sa place** dans une société en perpétuelle mutation. Tout au long de ces 75 années, elle a tissé des partenariats importants qui lui ont permis de s'ancrer dans les territoires, de s'adapter, se diversifier et d'optimiser les services rendus pour tendre vers l'excellence en matière d'accompagnement.

2. Nos valeurs, nos missions

L'ARSEA s'appuie sur les valeurs partagées par la longue **tradition humaniste à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement**. Dans un monde qui se délite et où le lien social est altéré, nous portons des principes forts qui mettent au centre de nos préoccupations l'Homme et sa place dans le monde, nous obligeant à une adaptation permanente.



CES VALEURS S'ARTICULENT AUTOUR :

- DU RESPECT DES DROITS, DE LA SINGULARITÉ ET DE LA DIGNITÉ DE TOUTE PERSONNE HUMAINE
- DE L'ATTACHEMENT À L'ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
"LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE INDIVISIBLE, LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE... ELLE RESPECTE TOUTES LES CROYANCES"
- DES TEXTES DE RÉFÉRENCES SUIVANTS : LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROIT DE L'HOMME DE 1948, LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT DE 1989, LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE DE 2000 ET LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DU 02 JANVIER 2002
- DE L'ÉCOUTE ET DU DIALOGUE POUR DES INTERVENTIONS PORTÉES PAR UN ESPRIT D'OUVERTURE ET DE TOLÉRANCE
- DU REFUS DE TOUTE SÉGRÉGATION ASSOCIÉ À LA VOLONTÉ D'ÉMANCIPATION ET D'INCLUSION SOCIALE
- DE L'EXIGENCE ET DE LA BIENVEILLANCE

L'association s'engage concrètement à garantir et à protéger les libertés et les droits fondamentaux des personnes accompagnées à travers une ambition qui la conduit à :

- **Personnaliser une offre de qualité fondée sur la diversité des expériences** à l'aide de nos multiples compétences et savoir-faire, la transversalité et la mutualisation,
- **Promouvoir un management fondé sur le respect, le dialogue et la responsabilité** par la formation des managers et des salariés,
- **Rester ouvert à la recherche et à l'innovation pour mieux répondre aux besoins évolutifs des personnes accompagnées,**
- **Initier des partenariats pour favoriser l'inclusion et éviter les ruptures des parcours,**
- **Diffuser et mettre en œuvre une culture de la bien traitance,**
- **Lutter contre toutes les formes de discrimination.**

Représentant de la société civile, l'ARSEA, dans une continuité historique, se positionne par ses engagements comme **acteur des Politiques Publiques dans le domaine social et médico-social**. Dans cet esprit, l'ARSEA s'est fixé un objectif qui fédère ses membres et souligne ses finalités :

**Une Place pour Chacun,
un Projet pour Tous**

3. Notre gouvernance

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dispose d'une compétence générale pour prendre les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante de l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Est composé de membres issus de la société civile, pleinement engagés dans la vie de l'association. Renouvelé par tiers tous les ans, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et réaliser tous les actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

LE BUREAU

Ses membres sont désignés parmi les membres du Conseil d'Administration. Il assure collégalement la gestion courante de l'association ainsi que la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe RICHERT, représente l'association dans tous les actes de la vie civile.
Il préside les réunions du Bureau de l'association et du Conseil d'Administration.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conduite par **M. René BANDOL**, la Direction Générale est l'exécutif du Conseil d'Administration.
Elle traite de tous les objets de la vie associative, elle met en œuvre la politique associative, les actions de développement, les relations extérieures, et soutient les services et les établissements de l'association.

4. Le Comité Éthique

L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. (Recommandation ANESM : Le questionnement éthique dans les ESMS – 2010)

Pierre BONJOUR (Introduction à la démarche éthique dans le travail social – érès 2017) précise : « **Plus qu'une pensée établie, l'éthique est une démarche, un mouvement plus qu'un état, une recherche plus qu'une application et surtout pas une recette, un doute plus qu'une certitude, un instituant plus qu'un institué** ».

Notre Comité Éthique, instauré en 2012, se veut lieu de réflexion, de questionnement et d'interpellation sur les situations rencontrées dans la pratique par les salariés de l'association dès lors qu'ils sont confrontés, dans leur action, à une difficulté à définir l'acte juste, c'est-à-dire un acte s'inscrivant dans nos valeurs de respect (de la personne et du cadre légal) et conforme à leurs valeurs professionnelles et personnelles.

La pluralité des regards et la diversité des expériences portées par les membres du Comité (salariés, administrateurs, représentants externes) permettent et garantissent une richesse d'échanges et la prise en compte de la complexité des situations relevant d'un questionnement éthique.

L'existence d'un Comité éthique au sein de l'ARSEA est une volonté forte de l'association. Il se réunit trois à quatre fois par année et peut être sollicité hors de ces réunions.



5. Nos pôles d'activités

Le Pôle Protection de l'Enfance

Accompagnement des jeunes en difficultés psychosociales :

- Prévention
- Investigation
- Accompagnement éducatif, pédagogique, social, pré-professionnel et professionnel en milieu naturel et en institution
- Réparation pénale
- Médiation ...



17 structures
175 places d'internat
210 places en appartements
20 places en accueil de jour
20 accompagnements à domicile renforcés
4 254 mesures d'actions de prévention
612 salariés
8 505 bénéficiaires accompagnés

Chiffres 2020

Le Pôle Handicap et Insertion

Actions diversifiées et adaptées à destination de personnes en situation de handicap :

- Prévention, diagnostic et accompagnement
- Accompagnement éducatif, pédagogique, thérapeutique et professionnel
- Initiation et préformation professionnelles
- Accompagnement avec soins
- Insertion sociale, scolaire et professionnelle...



27 structures
1 400 places agréées
dont **109** dédiées aux TSA
637 salariés
1 862 bénéficiaires accompagnés

Chiffres 2020

Le Pôle Développement Social

Prise en compte d'adultes en pluri-difficultés et de seniors :

- Accompagnement social, logement et professionnel
- Accompagnement avec soin psychologique
- Hébergement et projets expérimentaux
- Prévention, médiation, stage de citoyenneté, enquêtes
- Accompagnement d'auteurs de violences conjugales
- Accompagnement de personnes en difficulté, éloignées de l'emploi...



12 structures
1 121 places
33 prestations de services différentes
608 logements diffus
158 salariés
7 250 bénéficiaires accompagnés

Chiffres 2020

Les pôles d'activités sont en constante évolution et s'adaptent voire anticipent les besoins sociétaux.
(cf page 21 - Les services de l'ARSEA)

6. Carte d'intervention territoriale



1. Vers une nouvelle dynamique



Le projet d'association 2021-2025 découle de la réflexion des différentes parties prenantes de l'association dont la synthèse définit la feuille de route pour les prochaines années à travers **les axes stratégiques** à mettre en œuvre et **les moyens d'actions**.

Les 3 axes stratégiques retenus

- Accompagner les parcours de vie par le déploiement de nouveaux dispositifs sur les territoires d'implantation actuels et futurs
- Renforcer l'accompagnement de publics nouveaux en situation de handicap psychique, en situation de dépendance, personnes âgées
- Déployer la Responsabilité Sociétale des Entreprises

2. Déclinaison des axes stratégiques

1 Accompagner les parcours de vie par le déploiement de nouveaux dispositifs d'accompagnement sur les territoires d'implantation actuels et futurs

1 Répondre aux sollicitations directes et indirectes de mise en œuvre des Politiques Publiques dans le cadre du plan pauvreté ou autre (ouverture du CHS COVID 19 en 2020)

Indicateurs

- Capacité et délai de réponse de l'association
- Nombre de projets retenus
- Être force de propositions envers les Politiques Publiques
- Nombre de projets proposés sans sollicitation ou appel à projet

2 Construire un parcours pour chacune des personnes accompagnées

Indicateurs

- Nombre de parcours concertés externes et internes
- Nombre de projets uniques et multipartenariaux
- Nombre de référents de parcours
- Construction d'un référentiel de missions du référent de parcours

3 Déployer des plateformes de services et dispositifs intégrés

Consolider le dispositif ITEP

Accompagner la transformation des IME en DAME

Optimiser la coordination de parcours

Développer la fonction de référent de parcours

Indicateurs

- Déploiement du dispositif sur les quatre territoires d'implantation IME / SESSAD
- Nombre et évolution du nombre d'inclusions
- Nombre de conventions partenariales
- Nombre de jeunes ayant une prise en charge multipartenariales
- Panel de lieux d'accueil de droit commun
- Mesure de la satisfaction usagers et partenaires

4 Déployer la transversalité intra et inter pôles

Organiser la connaissance des différents métiers et services de l'association

Favoriser les modalités d'intervention pluridisciplinaires

5 Déployer la plateforme de gestion locative

Indicateurs

- Identifier les besoins par établissements concernés
- Nombre de réunions de l'équipe projet
- Affectation des moyens en ressources humaines et techniques
- Mise en œuvre d'un logiciel métier
- Nombre de logements gérés par la plateforme

L'ARSEA accompagne le parcours de vie.

2 Renforcer l'accompagnement de publics nouveaux : personnes en situation de handicap psychique, en situation de dépendance, personnes âgées

1 Soutenir l'accompagnement de publics nouveaux

Indicateurs

- Nombre de places / structures créées ou reprises
- Nouveaux publics accompagnés

2 Construire des partenariats avec le secteur sanitaire et les centres de formation

Indicateurs

- Nombre de conventions signées avec les partenaires de soins, nombre de protocoles de coordination
- Nombre de partenaires de soin mobilisés autour des projets personnalisés des usagers
- Nombre de partenariats construits avec les centres de formation

3 Développer et renforcer les compétences des professionnels

Indicateur

- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation relative à la spécificité des problématiques du public accompagné

4 Animer un espace de réflexion et d'innovation

Indicateurs

- Construire le cahier des charges de l'espace de réflexion et d'innovation
- Nombre de propositions validées
- Nombre de projets réalisés
- Nombre de projets expérimentaux pérennisés

L'ARSEA veut continuer à être force de proposition dans le domaine des Politiques Publiques.

3 Déployer la Responsabilité Sociétale des Entreprises

1 Engager des actions pour maîtriser la consommation énergétique en allant vers des énergies respectueuses de l'environnement

Indicateurs

- Réaliser des audits énergétiques des bâtiments
- Identifier les prestataires qui intègrent une démarche environnementale
- Nombre de chantiers engagés

2 Développer l'utilisation du numérique

Indicateurs

- Nombre de visioconférence réalisées chaque année
- Recenser les nouvelles modalités d'organisation du travail
- Mesurer la progression de la dématérialisation

3 Développer une politique d'achat responsable

Indicateurs

- Étude des circuits d'approvisionnement
- Évolution vers des circuits courts
- Nombre d'établissements ayant recours à des produits d'entretiens écoresponsables

4 Valoriser et promouvoir les transports propres

Indicateurs

- Nombre de salariés bénéficiant de l'accord de valorisation des déplacements à vélo
- Nombre de salariés bénéficiant de la prise en charge employeur des transports en commun

5 Mettre en place une gestion responsable du parc automobile

Indicateurs

- Nombre de véhicules propres accordés dans les budgets
- Favoriser la mobilité douce et l'évolution du parc automobile (voitures électriques, covoiturage, ...)

6 Œuvrer pour une meilleure reconnaissance des métiers du social en siégeant dans les instances nationales

Indicateur

- Nature et nombre de mandats exercés dans les différentes instances

7 Œuvrer pour une politique des ressources humaines garante d'une qualité de vie au travail

Promouvoir une gestion des emplois et des compétences

Déployer une démarche de prévention des risques psychosociaux

Assurer une égalité de traitement des professionnels

Indicateurs

- Nombre de mobilités par année
- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une formation
- Actions initiées autour de la prévention des RPS
- Index égalité Femmes et Hommes

L'ARSEA veut être un acteur écoresponsable.

3. Les moyens d'action

1 Contractualiser avec les autorités de tarification

Signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les principaux financeurs pour une meilleure efficacité de notre action

Indicateur

- Signature effective de CPOM
- Nombre de démarches engagées

2 Optimiser l'organisation de la Direction Générale et renforcer les services supports

Répondre aux besoins dans les domaines suivants : Conformité RGPD, gestion de la trésorerie et contrôle de gestion, système d'information par la création de postes supplémentaires

Renforcer le service Qualité et Développement et consolider les services des Ressources humaines et de la Finance

Indicateurs

- Nombre de recrutements effectués
- Actualisation de l'organigramme
- Élaboration des fiches métiers

3 Poursuivre la modernisation du système d'information en lien avec le RGPD

Finaliser la mise en conformité avec le RGPD et sensibiliser les salariés aux enjeux de confidentialité

Déployer un dossier unique de l'utilisateur sur l'ensemble des établissements

Généraliser l'élaboration des plannings des salariés via un logiciel dédié

Se doter de capacités techniques de communication numérique pour permettre le cas échéant le télétravail

Poursuivre la dématérialisation

Déployer un logiciel de gestion de la qualité sur l'ensemble des établissements

Doter le service Finances d'un logiciel de traitement des informations bancaires

Indicateurs

- Nombre de nouveaux logiciels métiers déployés
- Taux de salariés formés au RGPD
- Nombres de nouveaux équipements informatiques déployés

4 **Sécuriser et harmoniser les process des services des ressources humaines, des finances et du service qualité dans les structures et ordonner les procédures de contrôle et de reporting**

Fédérer les directions des établissements et des services autour des valeurs associatives et de fonctionnements communs et attendus de tous

Stabiliser, expliciter et formaliser les procédures socles de l'association et en déterminer les moyens de contrôle

Organiser des réunions regroupant les directions de façon régulière et pérenne

Renforcer les liens entre la direction générale et les directions des établissements et des services, en poursuivant la mise en place de COPILS pour les chantiers transversaux

Indicateurs

- Nombre de nouvelles procédures disponibles
- Nombre de COPILS en place

5 **Optimiser, adapter, moderniser le patrimoine immobilier**

Élaborer le premier schéma directeur immobilier

Indicateur

- Effectivité du schéma directeur

6 **Renforcer la notoriété de l'association**

Faire mieux connaître les activités et les capacités d'expertise de l'association à destination des personnes en situation de handicap et dans le secteur de l'inclusion sociale, tout en confortant la notoriété de l'association sur les différents secteurs d'intervention

Mettre en place des actions visant à mobiliser en faveur de l'association des sponsors, des donateurs, pour accroître les marges de manœuvre et porter les objectifs du projet associatif avec des moyens renforcés

Indicateurs

- Nombre d'interventions de professionnels
- Nombre d'actions de communication associative organisées
- Analyse de l'impact

« L'engagement de l'ARSEA : une autre façon d'incarner le vivre ensemble !

L'ARSEA par son action sociale ne doit pas seulement réparer, elle doit aussi essayer d'acter un vivre-ensemble. C'est l'ADN de l'Association de défendre une possible citoyenneté dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Elle doit faciliter et porter par son expertise et son développement le débat démocratique mais aussi engager et sécuriser le parcours de chacun et son inclusion.

L'action sociale nécessite de travailler ensemble : entre professionnels, personnes accompagnées et proches aidants, entre les secteurs qui demandent à être décroisés, entre les disciplines qui composent nos équipes et qui fondent nos savoir-faire, entre les niveaux qui structurent notre organisation. C'est à cette fin que nous mobilisons les moyens humains, matériels, financiers et organisationnels de notre association.

La démocratie est une promesse qui passe par l'exercice du faire ensemble.

Plus de transversalités par plus de champs d'actions doit permettre de ne laisser personne sur le bord de la route : Le fil d'Ariane ne peut se rompre !

Je terminerai par la réflexion de François DUBET, sociologue, dans son ouvrage *Le Déclin de l'institution* :

« On ne cesse de parler de crise des institutions, de l'école, de l'hôpital, du travail social et, à terme, de la République. Il faut aller au-delà de cette plainte et de cette nostalgie.

Longtemps, le travail sur autrui, le travail consistant à éduquer, à former, à soigner, s'est inscrit dans ce que j'appelle un programme institutionnel : le professionnel, armé d'une vocation, appuyé sur des valeurs légitimes et universelles, mettait en œuvre une discipline dont il pensait qu'elle socialisait et libérait les individus. Les contradictions de la modernité épuisent aujourd'hui ce modèle et les professionnels du travail sur autrui ont le sentiment d'être emportés par une crise continue et par une sorte de décadence irréversible.

Cette mutation procédait de la modernité elle-même et elle n'avait pas que des aspects négatifs, elle n'était pas la fin de la vie sociale. Plutôt que de se laisser emporter par un sentiment de chute parce qu'il n'imagine pas d'autre avenir qu'un passé idéalisé, il nous faut essayer de maîtriser les effets de cette mutation en inventant des figures institutionnelles plus démocratiques, plus diversifiées et plus humaines. » »

Philippe RICHERT,
Président

GLOSSAIRE

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique

AEMO : Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert

AJAR : Appartements pour Jeunes avec Accompagnement Renforcé

APAJ : Accueil Parental et Accueil de Jour

ARSEA : Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation

CA : Conseil d'Administration

CAAHM : Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés Mentaux

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CARAH : Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés

CAT : Centre d'Aide par le Travail

CAPEX : Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions

CEF : Centre Éducatif Fermé

CER : Centre Éducatif Renforcé

CHS : Centre d'Hébergement Spécialisé

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

COFIL : Comité de Pilotage

CPCA : Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

DALO : Droit Au Logement Opposable

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Social

DAR : Dispositif d'Autorégulation

Délégation FSL : Délégation de Fonds de Solidarité au Logement

EDIPA : Équipe de Diagnostic et d'Intervention Précoce Autisme

EED : Établissement Éducatif et Pédagogique

EMAS : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation

ESAT : Établissement et Services d'aides par le Travail

ESMS : Établissements et Services Médico-Sociaux

FAE : Foyer d'Action Éducative

GALA : Gestion et Accompagnement vers un Logement Autonome

GED : Gestion Électronique des Documents

IME : Institut Médico-Éducatif

IMP : Institut Médico-Pédagogique

IMPro : Institut Médico-Professionnel

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

LAME : Lieu d'Accueil Mère-Enfant

LAPY : Logements Accompagnés Psychiatriques

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MIP : service de Mesure d'Investigation de Proximité

OPI : Orientation Prévention Insertion

PAG : Plan d'Accompagnement Global

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAJ : Service d'Accueil de Jour

SASJ : Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SASM : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé

SERP : Service Éducatif de Réparation Pénale

SESAME : Service à visée d'Émancipation Sociale et d'Accompagnement Médical

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

SIE : Service d'Investigation Éducative

SIS : Service d'Intervention Sociale

SIVIL : Service Sortant d'Incarcération Vers l'Insertion Locative

SLI : Service Logement d'Insertion

TND : Troubles du neurodéveloppement qui regroupent les troubles du développement intellectuel, de la communication, le trouble de l'autisme, l'hyperactivité et autres

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

SERVICES DE L'ARSEA

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

MILIEU OUVERT

AEMO
MIP
SIE
OPI
SERP
SEADR

INTERNAT

AEMO Hébergement
CEF
CER
EEP
FAE

HÉBERGEMENT

Centre Parental

ACCOMPAGNEMENT DE JOUR

Mineurs non-accompagnés
Jeunes majeurs non-accompagnés
APAJ

PÔLE HANDICAP ET INSERTION

MILIEU OUVERT

CAMSP
EDIPA
SAVS
SAMSAH
SESSAD

INTERNAT / HÉBERGEMENT

ITEP
MAS

ACCUEIL DE JOUR

CAAHM
CARAH
MAS accueil de jour
SAJ

TRAVAIL PROTÉGÉ

ESAT

INCLUSION SCOLAIRE

EMAS
PCPE
UEMA
DAR
ULIS Passerelle

HÉBERGEMENT / LOGEMENT

Accompagnement vers le logement
Action CCAPEX
Action DALO
Délégation FSL
Équipe mobile prévention des expulsions
Intermédiation locative
Logement d'Abord
Logement d'insertion «Le NID»
Service de baux glissants
Service CIVIL
SLI
TEMPOREO Logement transitoires
Un Chez Soi d'Abord
CHRS
Colocation Coachée & Service AJAR
Délégation FSL
Logements d'insertion
Logement temporaires
Maison relais
Résidences seniors
Logements pour personnes en situation de grande précarité

SANTÉ / MÉDICAL

ACT & ACT à domicile
Action Sociale et Solidaire
MILDECA
LAPY & LOGIPSY
RSA santé & Médiation santé

EMPLOI

Accompagnement global et professionnel
Chantier d'insertion

AUTRES SERVICES

Accompagnement social lié au logement
Micro-crèche sociale
Médiation habitat et médiation sociale
Veille sociale
Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales intrafamiliales
Contrôle judiciaire socio-éducatif
Enquête de personnalité & Enquête sociale rapide
Médiation scolaire
Placement extérieur à domicile
Stage de citoyenneté & Stage «des usages numériques» en maison d'arrêt

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL





Association Régionale Spécialisée
d'action sociale d'Éducation et d'Animation



Arsea

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE

204 Avenue de Colmar

BP 10922

67029 STRASBOURG Cedex 1

03 88 43 02 50

accueil.direction@arsea.fr

www.arsea.fr

Mission reconnue d'utilité publique